



**ASSEMBLEE GENERALE du
CODEP 93
27 JANVIER 2024**



Adresse : rue du Dr Schweitzer à DRANCY

Ordre du jour :

- Rapport moral et rapport d'activités 2023
- Rapport financier 2023
- Projet de budget 2024
- Point sur la sécurité
- Questions diverses

APERITIF DINATOIRE

Ouverture de séance:

Michel DUBUS ouvre l'assemblée générale à 15h10.

Il remercie les dirigeants et les membres de clubs présents de s'être déplacés.

Etaient présents, pour les clubs :

LES CYCLOTOURISTES PARISIENS

UNION CYCLISTE PIERRFITOISE

GENTLEMEN DE LIVRY-GARGAN

Mrs BOUSSIER et PORCHERON

CLUB SPORTIF EPINAY

AS DRANCEENNE CYCLO

Mrs COURBON, CAMERLYNCK et
PRADELOUX, Mme FEUGNET

CYCLO SPORT PANTIN

Mr TORGUE

CYCLO CLUB GOURNAY-SUR-MARNE

Mr FLUMIGNAN

RED STAR CLUB MONTREUILLOIS

Mr et Mme DUBUS

GROUPE CYCLO ROMAINVILLOIS

ASSO BONDY C.E.V.

Mr BOULONNOIS

CLUB SPORTIF CYCLOT. VILLEPINTE

Mr JOUBERT

USM GAGNY

représentant du président

AS EUROCLEAR

UNION SPORTIVE MONTFERMEIL

Mrs LUCIANO DE PAOLI et GRIELL

BOBIGNY VELO LOISIRS

Mr BAZOT

La majorité des voix étant obtenue (29 voix sur 41), l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Nous commençons cette A.G. par une minute de silence en mémoire de celles et ceux qui ont quittés au cours de cette année 2023.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES : (voir pièce en annexe)

Présenté par Michel DUBUS, président en exercice.

Roland demande pourquoi nous n'avons aucune nouvelle du club de Bobigny alors qu'il est toujours présent aux réunions. Michel lui répond qu'à la date de l'AG, le club n'est pas encore ré-affilié à la FFCT, mais ce qui ne veut pas dire que le club de Bobigny n'existe plus.

Il y aura peut-être 2 sessions de PSC1 en 2024. Les clubs préfèrent-ils en semaine ou en week-end ? Une réponse est souhaitée pour mi-février.

Il n'y a pas d'autres observations.

Vote : Pour : 100%

RAPPORT FINANCIER 2023 : (voir pièce en annexe)

Présenté par Michel DUBUS, suite à la démission de notre trésorière, Chantal CULOT.

Certains nous demandent pourquoi nous avons prévu des subventions de la part du Conseil Général et du CNDS et que nous n'en avons pas eu.

En ce qui concerne le Conseil Général, nous n'avons pas fait de demandes et, apparemment, il faut maintenant en faire.

Quant au CNDS, nous avons fait une demande qui n'a pas aboutie.

Comme tout le monde peut le voir, les dépenses dépassent les recettes, d'où la nécessité de faire des demandes de subventions

Il y a une petite erreur au niveau des comptes. Celle-ci sera donc corrigée et un nouveau bilan sera donc renvoyé à chaque club.

Nous ne pouvons donc pas voter

Points sur la sécurité : (voir pièce en annexe)

Jean-Claude nous parle du changement dans la prise des licences : le certificat médical n'est plus obligatoire (sauf pour une première licence), d'où le retour à la licence unique.

Concernant les rallyes, pour les personnes n'appartenant pas à la FFCT, il faut faire signer un papier précisant que cette personne est apte à effectuer le parcours qu'elle a choisi.

Jean-Claude nous parle également des différentes assurances existant à la FFCT :

Assurance A : responsabilité civile du club pour les non-licenciés

Assurance B : pour les non-licenciés participant aux sorties inscrites au calendrier

Assurance chapeau : pour les participants licenciés dans d'autres fédérations

Nous déplorons 6 déclarations d'accidents dans le 93

Questions diverses :

Michel est allé sur le site fédéral et fait part à chaque club de son classement.

Il réitère sa décision de quitter la présidence du Codep fin 2024 et est très pessimiste quant à l'avenir du Codep.

Michel lève la séance à 16h40.